

# Ensemble, **DÉSHERBONS** au naturel !



L'entretien des trottoirs, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacune et de chacun d'entre nous. Plus précisément, les riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs ou accotements et les caniveaux attenants à leur propriété, sur toute la longueur de leur domicile. Désherbage en été (ou déneigement en hiver) sont donc sous notre responsabilité partagée (cf. règlement de voirie en vigueur) !

En complément, les agents de l'Agglo procèdent au désherbage mécanique et manuel de certains axes en fonction de leur fréquentation ou de leur enherbement (trottoirs, passages piétonniers, pistes cyclables...). Les espaces qui s'y prêtent sont traités au brûleur après la coupe et le ramassage des herbes, en accord avec la démarche « zéro phyto » mise en place depuis 2015.

**Les équipes propreté de l'Agglo viennent de procéder exceptionnellement au désherbage de votre rue.**

**Nous comptons sur vous pour prendre le relai !**

La mobilisation  
**de tous**  
est indispensable !



### L'APPARITION DES HERBES



Balayez régulièrement la zone afin d'éliminer la terre qui s'y glisse et prévenir l'apparition de la végétation. Enlevez les petites herbes au fur et à mesure pour ne pas les laisser s'installer.

### LE BON OUTIL



Munissez-vous d'une binette, d'un petit râteau ou même d'un couteau pour déloger les végétaux.

### LES EAUX DE CUISSON



Récupérez et versez sur les herbes indésirables l'eau de cuisson d'aliments chargés en amidon (pommes de terres, pâtes et riz).



### LA TECHNIQUE MANUELLE

Arrachez à la main si nécessaire les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons, etc.).



### PROTECTION DE NOS RESSOURCES

L'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre, parfois conseillés pour désherber le trottoir sont à proscrire car nocifs pour la vie du sol et la ressource en eau.



Ensemble,  
adoptons  
les bonnes pratiques!